

International fiche de données de sécurité

Page 1 of 5

Cytrol Forte WP

Révision 2

Date de révision 01-Sep-2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit Cytrol Forte WP

Société PelGar International Ltd

Unit 13 Newman Lane Industrial Estate

Newman Lane Alton Hampshire GU34 2QR

philip@pelgar.co.uk

www.pelgar.co.uk

 Téléphone
 Tel +44 (0) 1420 80744

 Télécopie
 Fax +44 (0) 1420 80733

 Numéro de téléphone en cas
 Tel +44 (0) 1420 80744

d' urgence

2 IDENTIFICATION DES DANGERS.

Risques majeurs Peut causer le tintement/engourdissement dans des zones exposées (la pasesthésie). Nocif

en cas d'ingestion. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut

entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Composants dangereux	Conc.	CAS	EINECS	Symboles/Phrase(s) de risque
propane-1,2-diol	1 - 10%	57-55-6	200-338-0	
Sodium dioctyl sulphosuccinate	1 - 10%	577-11-7		Xi;R36 Xi;R38
cypermethrin	30 - 40%	52315-07-8	257-842-9	Xn; R22 Xi; R37/38 R43 N; R50/53
Dioxyde de silicium	40 – 50%	7631-86-9	231-545-4	

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau Retirer les vêtements contaminés. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Si

l'irritation persiste, consulter un medecin. Nettoyer les vetements contamines et laisser secher avant de les

porter a nouveau.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation

persiste, consulter un medecin.

Inhalation L' inhalation de poussière peut provoquer une dyspnée. Déplacer la personne exposée à l' air libre.

Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion NE PAS FAIRE VOMIR, donner une petite quantité d'eau à boire et d'obtenir des soins médicaux. Voir

l'étiquette ou de la présente fiche de données de sécurité chez le médecin.

Informations générales En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Date d'impression 14-May-2009

Révision 2

Date de révision 01-Sep-2008

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent d'extinction En cas d'exposition au feu, garder les emballages au frais en les arrosant d'eau. Combattre

le feu environnant . produit chimique sec, mousse ou eau pulvérisée.

Ne pas utiliser de jets d'eau, ..

Risques d' incendie

Ce produit n'est pas inflammable, mai décomposer si impliqué dans un incendie, produisant

des fumées toxiques et irritantes.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection pour les yeux/le

visage. Cf. la section 8.

Précautions Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Ne pas laisser le

environnementales produit pénétrer dans les égouts. Si la substance est entrée dans un cours d'eau ou un égout ou

souillé sol ou végétation, informez l'autorité compétente.

Méthodes de nettoyage Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans un récipient convenablement

étiqueté, laver la zone contaminée avec de l'eau ou de détergent et d'eau, en prenant soin

d'éviter le nettoyage de surface de l'eau de pénétrer dans les égouts

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation En cas de risque d'éclaboussures, porter des protections homologuées pour les yeux. En cas

de risque de vapeurs de pulvérisation, porter un appareil respiratoire homologué approprié. En cas de risque de contact avec la peau, porter des gants en caoutchouc ainsi que des vêtements de protection imperméables appropriés. Dans la mesure du possible, utiliser dans un endroit parfaitement ventilé. Observer en toutes circonstances de bonnes mesures d'hygiène lors de toute manipulation de produits chimiques. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux., Se laver les mains, le visage et la peau exposée après l'utilisation, et avant

de manger, de boire ou de fumer. Lire l'étiquette avant utilisation.

Stockage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients

hermétiquement fermés. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies Appareil respiratoire homologué approprié en cas d'exposition aux vapeurs de pulvérisation.

respiratoires

Protection des mains Gants de protection contre les produits chimiques (en plastique)

Protection des yeux En cas d'éclaboussement, porter : Lunettes de protection réglementaires.

Matériel de protection Porter des vêtements de protection. Bottes en caoutchouc.

Révision 2
Date de révision 01-Sep-2008

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Description (En) poudre. Couleur Blanc cassé. Odeur Caractéristique. Non applicable Hq Point d'ébullitio Non disponible Point d'éclair Non disponible Limites d'inflammabilité Non disponible Pression de vapeur Non applicable Densité relative 0.4 - 0.5Solubilité dans l'eau miscible. Non disponible Température d'auto-

ignition

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Chaleur, étincelles et flammes nues.

Produits de décomposition Une combustion ou une décomposition thermique produira des vapeurs toxiques et

dangereux irritantes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques

cypermethrin 29 atp Voie dermique chez le rat DL50 = > 2000 mg/kg

Voie orale chez le rat DL50 = 250 - 4150 mg/kg Par inhalation chez le rat CL50/4 h = 5.18 mg/l

Toxicité **aigu**ë > 5000 mg/kg, > 2000 mg/Kg.

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Exposition répétée ou Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau et des

relongée membranes muqueuses.

Effets mutagènes Non communiqués.

Effets carcinogènes Non communiqués.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

cypermethrin 29 atp Daphnies CL50/48h = 0.00015 mg/l

Truite arc-en-ciel CL50/96h = 0.00069 mg/l

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales Éliminer en tant que déchet dangereux conformément aux directives locales et nationales .

Élimination du Les récipients vides peuvent être envoyés à la décharge après nettoyage, s'ils sont

conditionnement conformes à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Révision 2
Date de révision 01-Sep-2008

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Catégorie 9

ADR/RID

ONU 3077 Groupe de III

conditionnement
N° ld danger: 90

Nom de transport exact MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE,

N.S.A, eNVIRONMENTALLY

HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S (contains cypermethrin).

IMDG

ONU 3077 Groupe de III

conditionnement

Catégorie 9 Polluant marin YES

Code EmS F-A S-F

IATA

ONU 3077 Groupe de III

conditionnement

Catégorie 9 Risque supplémentaire -

Instructions de 911 Quantité maximale 400 kg

conditionnement (Cargo)

Instructions de 911 Quantité maximale 400 kg

conditionnement

(Passager)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symboles Xn - Nocif; N - Dangereux pour l'environnement





Phrase(s) de risque R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Phrase(s) S S24 - Éviter le contact avec la peau.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

et consulter un spécialiste.

S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S37 - Porter des gants appropriés.

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de

données de sécurité.

Révision 2

Date de révision 01-Sep-2005

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases de risques R22 - Nocif en cas d'ingestion. présentées en Section 3. R36 - Irritant pour les yeux.

R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R38 - Irritant pour la peau.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

Usage limité Insecticide réservé exclusivement à une utilisation professionnelle.

Sources de données Directive de la CEE 67/548 comme modifié. Fiches de données de sécurité des fournisseurs

de matières premières.